

Charte régissant l'usage des réseaux Wi-Fi de l'académie de Nantes

1- OBJET

Ce document a pour objet de définir les conditions d'utilisation des réseaux wifi du Rectorat de Nantes.

Elle précise les responsabilités des utilisateurs quant à cette utilisation.

2- PREAMBULE

Le bon fonctionnement du système d'information implique le respect des dispositions législatives et réglementaires, notamment le respect des règles visant à assurer la sécurité, la performance des traitements et la conservation des données. La présente charte définit les règles d'usage et de sécurité que l'institution et l'utilisateur s'engagent à respecter : elle précise les droits et devoirs de chacun. A ce titre l'institution doit la communiquer à l'utilisateur qui en prend connaissance.

Engagements de l'institution

L'institution met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du système d'information et la protection des utilisateurs et de leurs données. L'institution facilite l'accès des utilisateurs aux ressources du système d'information. Les ressources mises à leur disposition sont prioritairement à usage professionnel mais l'institution est tenue de respecter l'utilisation résiduelle du système d'information à titre privé.

Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable, en tout lieu, de l'usage qu'il fait du système d'information auquel il a accès. Il a une obligation de réserve et de confidentialité à l'égard des informations et documents auxquels il accède. Cette obligation implique le respect des lois en vigueur ainsi que des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. En cas de non-respect, la responsabilité de l'utilisateur pourra être engagée. Tout abus de l'utilisation des ressources mises à disposition à des fins extra-professionnelles peut être de nature à enclencher une procédure disciplinaire à son encontre. Par ailleurs le responsable hiérarchique pourra, sans préjuger des poursuites ou procédures pouvant être engagées, limiter les usages par mesure conservatoire. En tout état de cause, l'utilisateur est soumis au respect des obligations résultant de son statut ou de son contrat.

3- MODALITES DE CONNEXION

La connexion au réseau Wifi s'effectue à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel.

Les précisions techniques sont consultables sur le site <http://infowifi.ac-nantes.fr>.

Les réseaux Wifi actuellement déployés sur les sites des services académiques portent les noms suivants :

- EDUROAM
- AC-NANTES-ELEVES
- AC-NANTES-INVITES

Aucun autre réseau Wi-Fi ne doit être utilisé.

3a) EDUROAM : Compte académique

Une personne ayant un compte académique (dont l'e-mail finit par *ac-nantes.fr*) pourra se connecter directement avec ses identifiants académiques.

3b) AC-NANTES-ELEVES : Compte élèves

Tout élève de l'académie pourra se connecter avec son compte *e-lyco*.

3c) AC-NANTES-INVITES : Compte invité

Une personne extérieure à l'académie pourra obtenir un compte *invité* temporaire par l'intermédiaire d'un code reçu via SMS sur son numéro de téléphone portable.

3- CONDITIONS D'UTILISATION

Les utilisateurs doivent respecter la charte déontologique RENATER disponible sur le site de Renater, présentement à l'adresse suivante :

http://www.renater.fr/IMG/pdf/charte_fr.pdf

Lorsque l'utilisateur se connecte au réseau Wifi, il s'engage également à :

- ne pas récolter ou collecter d'informations concernant des tiers sans leur consentement ;
- ne pas violer les droits d'autrui (diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer);
- ne pas créer une fausse identité ;
- ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service, donnée et/ou fichier ;
- ne pas diffuser ou télécharger tous les éléments (logiciels ou autres) protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires ;
- ne pas envoyer de message indésirable ;
- ne pas envoyer de message électronique comprenant des propos injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte à tout droit, notamment les droits de la personne humaine et à la protection des mineurs ;

- ne pas accéder à des sites internet à caractère pornographique, obscène, indécent, illicite ou portant atteinte à tout droit, notamment les droits de la personne humaine et à la protection des mineurs ;
- ne pas transmettre de virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour des tiers et/ou d'autres utilisateurs ;
- ne pas tenter d'obtenir ou de maintenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données ;
- ne pas perturber les services, données et/ou contenus auxquels il accède ;
- ne pas envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dites « boule de neige » ou « pyramidale » ;
- ne pas envoyer de publicité, de message promotionnel ou toute autre forme de sollicitation non désirée à d'autres utilisateurs ;
- ne pas utiliser sur le réseau du Rectorat des moyens de cryptologie qui n'auraient pas fait l'objet des déclarations ou des autorisations imposées par l'article 28 modifié de la loi du 26 décembre 1990 portant réglementation des télécommunications ;
- ne pas fournir d'accès indirect au réseau RENATER (<http://www.renater.fr>). Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels (antivirus à jour...), navigateurs lui permettant d'utiliser le service.

4- INTERNET

Il est rappelé qu'Internet est soumis à l'ensemble des règles de droit en vigueur. L'utilisation d'Internet (par extension intranet) constitue l'un des éléments essentiels d'optimisation du travail, de mutualisation et d'accessibilité de l'information au sein et en dehors de l'institution. Internet est un outil de travail ouvert à des usages professionnels (administratifs et pédagogiques).

4-1 Sécurité

L'Institution se réserve le droit de filtrer ou d'interdire l'accès à certains sites, de procéder au contrôle a priori ou a posteriori des sites visités et des durées d'accès correspondantes.

4-2 Téléchargements

Tout téléchargement de fichiers, notamment de sons ou d'images, sur Internet doit s'effectuer dans le respect des droits de la propriété intellectuelle tels que définis à l'article V. L'institution se réserve le droit de limiter le téléchargement de certains fichiers pouvant se révéler volumineux ou présenter un risque pour la sécurité des systèmes d'information (virus susceptibles d'altérer le bon fonctionnement du système d'information de l'institution, codes malveillants, programmes espions ...).

5- TRAÇABILITE DES OPERATIONS INFORMATIQUES

L'ensemble des services utilisés génèrent "des fichiers de traces", qui est un historique des actions effectuées par les utilisateurs. Ces fichiers conservent notamment

- les heures de connexion ;
- les identifiants de la connexion (l'adresse IP, l'adresse mac de l'ordinateur, le numéro de téléphone portable pour les invités) ;
- les services utilisés (protocoles) ;
- la bande passante utilisée.

Ces fichiers peuvent être utilisés pour un usage technique. Ils peuvent servir en effet à remédier aux dysfonctionnements des services ou systèmes informatiques utilisés.

Le Rectorat de Nantes s'engage à ne pas transmettre les données recueillies dans le cadre de l'inscription au réseau Wifi, à ne pas divulguer les informations de connexions (pages internet, date et heure de connexion et déconnexion) collectées lors de l'utilisation du réseau wifi par l'utilisateur et à respecter les correspondances privées reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet.

Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires ou pour toute recherche sur des flux ne respectant pas la présente charte. De plus, depuis le décret du 2 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques, ces « traces » doivent être conservées pendant un an. Dans le cadre d'une procédure judiciaire ces fichiers doivent pouvoir être mis à la disposition de la justice « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales ».

6- RESPONSABILITE ET LIMITATIONS DES USAGES

Le non-respect des engagements énoncés supra peut constituer dans certains cas des infractions de nature pénale. L'utilisateur est le seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de l'utilisation du réseau Wifi. En cas de non-respect des engagements et responsabilités édités ci-dessus, le Rectorat de Nantes procédera à la suspension immédiate du droit d'accès de l'utilisateur. Le Rectorat de Nantes ne saurait être tenu pour responsable des contenus accessibles par le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation.